

## PROPOSITIONS CPSP POUR LE PLAN RUE NUMERIQUE

Dans les conventions 2019/2022 de Prévention spécialisée, le Département de Paris a demandé à chaque association de présenter pour le 15 avril 2019 un plan d'action et d'intervention dans la rue numérique.

Les associations membres du CPSP ont décidé de s'appuyer sur le Comité pour proposer un socle commun à ces actions. Chaque association se conserve la liberté d'utiliser un ou plusieurs éléments de ce socle, ainsi, bien sûr, que de le compléter individuellement.

### PREAMBULE

Les associations membres du CPSP souhaitent réaffirmer certains principes communs en préambule de leur plan rue numérique :

- Pour les acteurs de la Prévention spécialisée de Paris, les outils numériques sont, pour les jeunes auprès desquels ils interviennent, une grande ressource. Ils peuvent être mobilisés, entre autres, dans les champs de la culture, de l'insertion professionnelle, pour promouvoir des réussites collectives ou des projets plus personnels. Ils peuvent également favoriser le maintien du lien éducatif ainsi que le contact quotidien ou ponctuel.
- Œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, en première ligne en matière de prévention des risques encourus par la jeunesse des quartiers qu'elle couvre, la Prévention spécialisée doit intégrer à ses actions la prévention des risques encourus avec l'utilisation des réseaux sociaux. Notamment, les actes de cyberharcèlement, le non-contrôle de son e-réputation, l'incitation à des actes de prostitution ou de michetonnage, l'incitation à la violence font partie des menaces qui pèsent sur ces jeunes, et qui ont des répercussions graves dans la vie réelle.
- L'éducation au numérique participe de l'accompagnement vers le droit commun que peuvent faire les acteurs de la Prévention spécialisée dans un contexte de dématérialisation de nombreux actes administratifs.
- Ces objectifs ne peuvent être atteints par la Prévention spécialisée seule. Les associations réaffirment donc ici la nécessité d'un travail en réseau avec les partenaires des territoires sur lesquels elles interviennent.

## LA FORMATION

Les associations de prévention spécialisée de Paris doivent s'assurer de mettre en place un cadre légal structuré pour permettre à leurs éducateurs d'intervenir officiellement dans la 'Rue numérique'. Pour le garantir, le CPSP proposera aux administrateurs, Directeurs généraux, Directeurs de service et Directeurs adjoints une journée de formation délivrée par Maître Auriol pour Actif Formation. Au programme de cette formation :

- Les obligations légales de mise en œuvre du RGPD et l'obligation d'anonymat,
- Les réseaux sociaux et l'obligation de secret professionnel : l'injonction paradoxale,
- Analyse de la jurisprudence de la Chambre sociale de la Cour de Cassation sur l'obligation de discrétion,
- Distinction entre liberté d'expression et dénigrement,
- Le contrôle par l'association des documents électroniques (courriels, réseau social, messagerie instantanée image etc),
- Réflexion autour d'une charte informatique à annexer au règlement intérieur.

Cette formation se déroulera avant le mois de juin 2019.

Certains éducateurs sont à grande distance des réseaux sociaux utilisés par une importante proportion des jeunes qui sont le public cible de la Prévention spécialisée. Pour pouvoir prévenir les risques encourus dans ces usages, les éducateurs doivent être mieux informés. Le CPSP proposera donc une formation 'Niveau 0' aux éducateurs qui le souhaiteront. Il est envisagé que cette formation soit dispensée par le Safip. Chaque session pourra accueillir 10 éducateurs. Entre deux et trois sessions seront organisées entre le deuxième semestre 2019 et le premier semestre 2020. Cette formation pourra accueillir une vingtaine de personnes et être renouvelée si nécessaire.

## CONCEVOIR DES PROJETS

La plupart des éducateurs de Prévention spécialisée à Paris n'interviennent pas officiellement sur la Rue numérique. Cependant, les acteurs des promeneurs du Net, ainsi que des éducateurs de prévention spécialisée de Province ont déjà des expériences significatives. Le CPSP, en lien avec la CNAPE, proposera aux éducateurs parisiens un temps d'échange avec ces acteurs déjà impliqués. Ce groupe d'échange se tiendra avant le mois de juin 2019.

## ACCOMPAGNER LE TRAVAIL SUR LA RUE NUMERIQUE

Les pratiques innovantes qui vont être développées amèneront certainement de nouvelles problématiques. Le CPSP proposera un groupe d'analyse des pratiques dédié à ce sujet. Il sera conduit par un intervenant qualifié choisi par le Comité Stratégique et Technique des Directeurs parisiens. Il sera

inter-associatif. Pour garantir son bon fonctionnement, un référent éducatif par association y sera autant que possible associé, mais la constitution de ce groupe pourra fluctuer en fonction des besoins des éducateurs impliqués dans la Rue numérique. Ce GAP se tiendra, à compter de septembre 2019, pour au moins 2 ans, à l'issus desquels un bilan sera dressé pour évaluer son impact et la pertinence de son maintien.

### VERS UNE CHARTE DE LA RUE NUMERIQUE A PARIS

Les associations réunies au sein du CPSP élaboreront, au fil des temps évoqués ci-dessus, une proposition de charte de la Rue numérique à Paris qui pourrait être un avenant à la charte de la Prévention spécialisée de Paris. Elle visera à garantir le cadre déontologique d'intervention et à assurer aux jeunes concernés un cadre sécurisé d'action éducative.